

LA SCUOLA ! LA SCUOLA !

Posté le 14 février 2019



En 2017, ATD Quart Monde a invité à écrire [des histoires vraies de changement](#) contre une situation d'injustice et d'exclusion pour montrer que lorsqu'on s'unit pour un même combat la misère peut reculer.

Les articles sur notre site ne sont pas signés car il s'agit de favoriser une voix collective. Dans le cadre des 1001 histoires, l'auteur met en lumière une histoire vécue. L'histoire qui suit a été écrite par Janine Béchet.

- *" La scuola ? La scuola Gianina ?"*

À chacune de nos rencontres, Salomé me pose cette question. Elle demande à aller à l'école qui est située à 20 mètres de là où elle habite.

Salomé et toute sa famille sont de nationalité roumaine. Elle est née en France, et a

toujours habité sur le même terrain squatté, en région parisienne. Elle a une sœur de 5 ans et un frère de 2 ans. Elle est la plus grande.

Les parents de Salomé n'ont pas eu la possibilité d'aller à l'école. Le père explique : « *J'ai pas pu aller à l'école, j'ai pas eu cette chance. Alors, je ne veux pas que ma fille passe par où j'ai dû passer : je dois toujours demander aux autres pour les papiers... Je veux un autre chemin pour mes enfants* ».

- « *Ma fille, elle, peut apprendre. L'école, c'est pour tous les enfants ! Pourquoi ils ne veulent pas des nôtres ? Pourtant, j'ai une carte de séjour...* »

Alors, les parents de Salomé demandent sa scolarisation. Ils l'inscrivent au service scolaire de la Mairie en montrant les vaccinations à jour. Leur demande a été transmise au Maire qui doit donner son accord : « *On vous téléphonera !* »

Pendant plusieurs mois, ils attendent la réponse du Maire. En septembre 2015, ils lui écrivent directement pour demander la scolarisation de leur fille.

Avec le soutien d'une personne connue depuis plusieurs années, des contacts ont été pris, des démarches faites. L'Inspectrice de la circonscription a été sollicitée. Un rendez-vous a été pris auprès de l'Inspecteur d'Académie : il a la possibilité d'imposer la scolarisation d'un enfant à une commune mais il n'a pas voulu le faire. Le Défenseur des droits est saisi, les démarches sont renouvelées...

Enfin, au premier trimestre 2016, les portes de l'école s'ouvrent pour Salomé. Elle a presque 8 ans, elle rentre au CP : deux années de perdues. Elle est fière de partir chaque matin le cartable sur le dos. Et en peu de temps, elle est devenue à l'aise en français. Maintenant elle sait lire.

Mais un jugement d'expulsion du terrain a été prononcé à l'encontre de la famille de Salomé.

Ils se sont installés ailleurs, toujours sur la même commune, mais en s'éloignant de l'école. Salomé pourra-t-elle continuer à y aller ?

Pour connaître d'autres 1001 histoires de changement, visitez [le blog](#).